



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2018

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 aout 2018 sur convocation du Conseil Municipal du 30 juillet 2018.

Étaient Présents (22): Présents : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Géry CATTIAU, Cécile DEHOUCK, Christophe DEHOUCK, Suzel JAWORSKI, Robert PETIT, Tonino RUNCO, Chantal SAEGERMAN, Adjoints, Vincenza CASTIGLIONE, Émile LAURANT, Conseillers délégués, Fabienne BENOIT, Hermeline BOUTELIER Bernard CARON, Pascal CHAVATTE, Magalie DUTRIEUX, Gaëtane MATUSZKIEWICZ, Jean Pierre SELVEZ, Marc STIEVENARD, Laurence SZYMONIAK, Cathy TYLEK, Marie Pierre VARLEZ, Julie WANTELLET

Étaient excusés (3) : Jean Pierre ABRAHAM (procuration à Marie-Pierre VARLEZ), Marc BAUDRY (procuration à Tonino RUNCO), Fabien DECLEVES (procuration à Salvatore CASTIGLIONE),

Était absent : David DHINAUT, Séverine DUFOUR, Franck STYBORSKI, Nathalie VAN DE MAËLE

-APPEL DES PRESENTS-

Marc STIEVENARD, Secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

-ORDRE DU JOUR-

Finances et Travaux

-Point n°1: Démolition et reconstruction de la salle des sports Pierre DUROT – Demande de subvention au titre du CNDS

Vivre Ensemble :

-Point n°2 : Dispositif « Hauts de France en fête » - demande de subventions

Questions diverses

Avant de démarrer le Conseil, Monsieur le Maire souhaite remercier la présence des jeunes de l'association CONCORDIA, qui, depuis début juillet œuvrent sur le chantier de restauration des pavés, en partenariat avec l'Association des Amis du Paris Roubaix.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal en date du 12/07/2018.

FINANCES et TRAVAUX

**Rapporteurs : Mr Salvatore CASTIGLIONE, Maire
Mr Robert PETIT, 1er adjoint délégué aux Finances et aux Travaux**

Point n°1: Démolition et reconstruction de la salle des sports Pierre DUROT - Demande de subvention au titre du CNDS

Vu la délibération en date du 13 avril 2017 qui autorise le lancement du concours et de la sollicitation de différents partenaires pour le financement de l'opération de démolition et reconstruction de la salle des sports Pierre DUROT

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier a été déposé au titre du CNDS pour le financement de cette opération qui a une politique de soutien à l'investissement de ce type d'infrastructure à vocation sportive.

⇒ Objectifs de l'opération

- Démolition de la salle de sports actuelle
- Suppression du terrain synthétique
- Construction d'une nouvelle salle pouvant accueillir des compétitions composés notamment des locaux suivants: *hall d'accueil, sanitaires publics et sportifs, club house, bureau, gradins de 500 places, salle polyvalente, hall sportifs, 4 vestiaires mixtes, vestiaire arbitre, local infirmerie, local anti- dopage, plateau sportif 44m*22mètres qui réponde aux exigences des fédérations sportives, table de marque rangement mobilier sportif, locaux techniques divers.*
- Création d'un parvis et d'un parking de 50 places minimum et vélos
- Mutualisation du parking avec l'école- entrées et sorties distinctes
- Séparation des flux piétons/ voiture pour école

⇒ Le type d'équipement : il s'agira d'une démolition et reconstruction

⇒ Superficie de l'ouvrage : 2062m² SUm²

Une maîtrise d'œuvre a été désignée et travaille sur les futurs contours du projet.

Cout total de l'opération: 3 621 938,56€ H.T

Questions / Opposition :

Monsieur le Maire précise que la demande initiale déposée au titre du CNDS par la commune s'élevait à 2 900 000€ HT.

La maitrise d'œuvre affine à ce jour le projet.

Les décisions de financement s'affinent désormais.

Le projet sera présenté aux membres du conseil municipal dès lors que le projet sera plus abouti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du CNDS***
- ***Charge Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.***

VIVRE ENSEMBLE

Rapporteur: Mr Tonino RUNCO, adjoint au Vivre Ensemble, Madame Vincenza CASTIGLIONE, conseillère déléguée à la culture

Point n°2: Dispositif « Hauts de France en fête » - demande de subventions

Dans le cadre de l'année de la commémoration du centenaire de la libération, la commune s'engage dans un programme d'animations variées et plus particulièrement autour de l'amitié franco-canadienne (temps forts commémoratifs, mise en place d'un parcours historique, sensibilisation dans les écoles....).

Dans le cadre du dispositif « Hauts-de-France en fête », le Conseil Régional propose un soutien aux initiatives culturelles, sportives et aux animations locales dans le cadre d'une valorisation d'un territoire, un savoir-faire, une tradition.

Ce soutien pouvant atteindre 40%,

Questions / Opposition :

Un programme détaillé des commémorations du centenaire est présenté par Vincenza CASTIGLIONE, Suzel JAWORSKI et Emile LAURANT :

-Journée du 20 octobre : déplacement d'une délégation à Auberchicourt pour le dépôt de gerbe sur les tombes des soldats canadiens.

Inauguration du parcours patrimonial dédié au centenaire de la libération : en collaboration avec les écoles de la commune.

-Journée du 10 novembre : commémoration et défilé en présence d'une délégation de soldats canadiens, salon Art et Histoire.

Une attention particulière est apportée au travail mené avec les écoles communales tout comme le collège.

Il est précisé que la section des anciens combattants attribuera prochainement une subvention aux écoles participant aux commémorations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***Sollicite le Conseil Régional pour l'obtention de subventions dans le cadre du dispositif « Hauts de France en Fête »***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux demandes de subventions et de tout autre partenaire financier identifié***
- ***Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.***

Points divers :

- Reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle :

La commune a été reconnue, par arrêté interministériel en date du 15 août, en état de catastrophe naturelle pour l'épisode de pluie du 22 mai.

La date du 1^{er} juin n'aura pas été reconnue étant donné que les pluies survenues le 1^{er} juin présentaient une durée de retour inférieure à 10 ans au titre de la pluviométrie.

Les dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les dates du 28 mai et du 4 juillet, seront présentés en commission interministérielle en septembre ou octobre prochain.

- Travaux suite aux inondations :

Suite aux inondations, des rendez-vous ont été assurés avec NOREADE :

- Des travaux ont été menés afin de surélever les bouches d'égout de la rue POTIER ; une partie des fossés de la rue VOLTAIRE ont été nettoyés ; des demandes de devis sont en cours du fossé depuis la rue POTIER jusque la station d'épuration.
- Un courrier à l'attention de la CAPH sera envoyé prochainement au titre de la compétence GEMAPI.
- Une réunion est prévue en octobre prochain au sujet de l'assainissement de la rue du 8 mai. Des travaux seront programmés en début d'année 2019.

- Arrivée de Madame LONARDO, nouvelle directrice de l'école du BOSQUET.

- Rencontre avec les jeunes du chantier international CONCORDIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15